



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/517  
22 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 115 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Conditions de voyage par avion

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément aux décisions 44/442 et 46/450 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 21 décembre 1989 et du 20 décembre 1991, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter des rapports annuels sur la question des conditions de voyage par avion. Il porte sur la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Comme l'Assemblée générale l'a également demandé dans sa décision 40/455 du 18 décembre 1985 et dans la section XIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, le présent rapport contient des renseignements sur toutes les dépenses engagées par l'Organisation pour les voyages en première classe et sur les réunions auxquelles ont participé les personnalités autorisées à voyager en première classe par dérogation.

2. Durant la période considérée, les conditions de voyage par avion étaient régies par la résolution 42/214 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, par laquelle l'Assemblée a décidé qu'à l'exception du Secrétaire général et des chefs de délégations des pays les moins avancés aux sessions ordinaires ou extraordinaires de l'Assemblée générale, quiconque voyage aux frais d'organismes et de programmes des Nations Unies et était précédemment autorisé à voyager en première classe ne pourrait désormais prétendre voyager que dans la classe immédiatement inférieure à la première classe. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle, lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant les voyages en première classe, cas par cas.

II. FRAIS DE VOYAGE DES DÉLÉGATIONS

3. Comme il est indiqué au paragraphe 2, l'Assemblée générale limite par sa résolution 42/214 le paiement des frais de voyage par avion en première classe à un seul représentant de chacun des États Membres classés dans la catégorie des

pays les moins avancés assistant aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée. Dans le cas de la cinquante et unième session, 29 demandes de remboursement des frais de voyage en première classe ont été présentées à ce jour pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997; leur coût se chiffrait à 145 856 dollars. Dans le cas de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée, les demandes n'ont pas encore été soumises.

4. Pour la cinquantième session de l'Assemblée générale, il a été présenté 34 demandes de remboursement des frais de voyage en première classe, à laquelle avait droit pour un seul représentant chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés assistant à la session; ces demandes représentaient un coût total de 168 790 dollars<sup>1</sup>.

### III. DÉROGATIONS AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

5. Comme il a été rappelé ci-dessus, l'Assemblée générale, par sa résolution 42/214, a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire et à autoriser des voyages en première classe, cas par cas. En outre, le Secrétaire général peut autoriser les voyages en classe affaires dans certaines circonstances, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/249/Rev.3 du 29 mars 1989.

6. De manière générale, en examinant les cas qui peuvent justifier une dérogation, le Secrétaire général tient compte des considérations ci-après :

a) Des raisons médicales peuvent exiger que l'intéressé voyage dans des conditions de confort qui ne pourraient pas lui être offertes dans la classe à laquelle il a normalement droit. Ces cas sont soumis, pour recommandation, au Directeur de la Division des services médicaux et de l'assistance au personnel. Il convient de noter qu'il a été mis fin à la pratique des dérogations qui étaient accordées dans le cas des personnes âgées;

b) L'avion est complet dans la classe normalement prévue et, en raison des exigences du service, l'intéressé est tenu d'effectuer son voyage à une date bien déterminée. Il peut également arriver que les conditions de voyage auxquelles le voyageur a normalement droit ne puissent être assurées et que le coût de l'indemnité journalière de subsistance durant la période d'attente soit plus élevé que celui du voyage dans des conditions de plus grand confort que celles prévues;

c) L'intéressé est une haute personnalité (chef d'État par exemple) ou une personnalité éminente dans le monde politique, dans le domaine humanitaire ou dans les milieux culturels ou universitaires;

d) Lorsque l'intéressé est une personne éminente qui offre ses services à l'Organisation à titre bénévole, et qui de ce fait subit parfois une perte de revenu, le Secrétaire général peut l'autoriser à voyager dans la classe à laquelle il est habitué;

e) L'intéressé, après une journée entière de travail, est parfois appelé à voyager de nuit pour regagner son travail, participer à des réunions ou faire un exposé dès le lendemain matin ou dès son arrivée au lieu de destination.

Lorsque le voyage est particulièrement fatigant, on a considéré qu'il était raisonnable de lui permettre de voyager dans des conditions qui lui assureront un maximum de repos et, éventuellement, la possibilité de travailler durant le vol.

7. Le présent rapport donne des précisions sur les cas dans lesquels, compte tenu de l'une quelconque des considérations susvisées, des dérogations aux conditions de voyage normalement prévues ont été accordées durant la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997; il indique chaque fois les raisons qui ont motivé la dérogation et les dépenses supplémentaires qui en ont résulté (annexes I à IV).

8. Pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, le Secrétaire général a autorisé à titre exceptionnel 25 voyages en première classe. Pendant la même période, 23 voyages en classe affaires ont été également autorisés à titre de dérogation.

9. Il importe de noter que, durant la période considérée, le Secrétaire général ou son représentant désigné a été accompagné dans tous ses déplacements par un garde du corps/agent du Service de sécurité qui a voyagé avec lui en première classe.

10. Le coût supplémentaire à la charge de l'Organisation pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 a été de 54 303 dollars, soit 28 % de moins que le coût correspondant pour la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996 (75 070 dollars) et environ 58 % de moins que le coût correspondant pour la période du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995 (128 203 dollars).

11. Aux fins de comparaison, les tableaux 1 et 2 récapitulent, par catégorie, toutes les dérogations accordées durant la période visée dans le présent rapport et la période précédente. Le nombre de dérogations a diminué durant la période précédente, passant à 64, contre 139 en 1994-1995, et a diminué encore durant la période visée dans le présent rapport, où il est tombé à 48. Comme le montre le tableau 1, alors qu'il y a eu une augmentation du nombre et du coût supplémentaire correspondant des dérogations accordées dans le cas des personnalités qui offrent gratuitement leurs services à l'Organisation, il y a eu une diminution sensible du nombre et du coût supplémentaire correspondant des dérogations accordées pour des raisons médicales attestées et de celles accordées dans le cas de hautes personnalités et dans les cas où il n'y avait plus de place dans la classe normalement prévue. Au cours de la période considérée, une seule dérogation pour cause de voyage particulièrement fatigant a été autorisée.

12. Du point de vue du contrôle de l'application des conditions de voyage par avion, il est arrivé que des voyages soient autorisés dans une classe supérieure à la classe normalement prévue sans qu'une dérogation ait été demandée ou accordée. Dans ces cas-là, une demande de dérogation a été présentée pour approbation a posteriori. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport des précisions sur les dérogations que le Secrétaire général a autorisées a posteriori pour la période précédant celle visée dans le présent rapport.

Tableau 1

Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1996-30 juin 1997

(Coûts en dollars des États-Unis)

Motif des dérogations	Première classe		Classe affaires		Total	
	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales	—	0	3	1 045	3	1 045
Avion complet dans la classe normalement prévue	5	622	4	731	8	1 353
Hautes personnalités	2	3 300	12	2 984	14	6 284
Services offerts bénévolement à l'Organisation	6	13 017	4	4 646	10	17 663
Voyages particulièrement fatigants	1	1 221	—	—	1	1 221
Garde du corps/agent de sécurité	11	26 737	—	—	11	26 737
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>44 897</b>	<b>23</b>	<b>9 406</b>	<b>48</b>	<b>54 303</b>

Tableau 2

Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1995-30 juin 1996<sup>a</sup>

(Coûts en dollars des États-Unis)

Motif des dérogations	Première classe		Classe affaires		Total	
	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales ou âge de l'intéressé	2	2 491	8	10 103	10	12 594
Avion complet dans la classe normalement prévue	10	6 096	8	1 243	18	7 339
Hautes personnalités	7	12 137	11	5 993	18	18 130
Services offerts bénévolement à l'Organisation	2	7 055	4	7 230	6	14 285
Voyages particulièrement fatigants	0	0	0	0	0	0
Garde du corps/agent de sécurité	12	22 722	0	0	12	22 722
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>50 501</b>	<b>31</b>	<b>24 569</b>	<b>64</b>	<b>75 070</b>

<sup>a</sup> Chiffres corrigés des dérogations autorisées a posteriori pour la période précédente sans figurer dans le rapport correspondant (A/C.5/51/18).

Note

<sup>1</sup> Le coût total et le nombre de voyages sont corrigés des demandes de remboursement du prix de billets d'avion achetés à l'occasion de la cinquantième session de l'Assemblée générale lorsque ces demandes ont été présentées après le 30 juin 1996 et ne pouvaient de ce fait figurer dans le rapport du Secrétaire général sur la période précédente (A/C.5/51/18).

Annexe I

Dérogations autorisées pour des raisons médicales

1er juillet 1996-30 juin 1997

Voyageur	Itinéraire	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
<u>A. Voyages en première classe</u>		
Néant		—
Total partiel		—
<u>B. Voyages en classe affaires</u>		
1. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Londres/Amsterdam/Londres	86
2. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique	Londres/Nairobi/Londres	875
3. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique	Londres/Amsterdam/Londres	84
Total partiel		1 045
Total		1 045

Annexe II

Dérogations autorisées du fait qu'il n'y avait pas de place  
 dans la classe normalement prévue

1er juillet 1996-30 juin 1997

Voyageur	Itinéraire <sup>a</sup>	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
<b>A. <u>Voyages en première classe</u></b>		
1. Fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	.../Nairobi/Dar-es-Salaam/...	65
2. Fonctionnaire du HCR	.../Nairobi/Addis-Abeba	125
3. Fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	New York/Islamabad/New York	333
4. Fonctionnaire du HCR	.../Tindouf/Alger/...	40
5. Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)	.../Nairobi/Kigali/...	59
Total partiel		622
<b>B. <u>Voyages en classe affaires</u></b>		
1. Consultant, Département des affaires politiques	Oslo/New York	247
2. Fonctionnaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	.../Bahreïn/Riyad	17
3. Fonctionnaire du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés	.../Amsterdam/Tel-Aviv	229
4. Candidat au poste de coordonnateur des relations avec les entreprises commerciales au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Stockholm/New York/Stockholm	238
Total partiel		731
Total		1 353

<sup>a</sup> Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

Annexe III

Dérogations autorisées pour de hautes personnalités

1er juillet 1996-30 juin 1997

Voyageur	Itinéraire	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
<b>A. <u>Voyages en première classe</u></b>		
Comité de sélection des lauréats du prix Sasakawa		
1. Président du Comité	Bogota/Genève/Bogota	1 779
2. Membre du Comité	Bangkok/Genève/Bangkok	1 521
Total, A		3 300
<b>B. <u>Voyages en classe affaires</u></b>		
Réunion internationale des ONG/Colloque régional ONG pour l'Europe sur la question de Palestine		
1. Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	New York/Genève/New York	790
Total partiel		790
Conférence ministérielle sur les infrastructures		
2. Secrétaire d'État, Cambodge	Phnom Penh/Delhi/Phnom Penh	140
3. Vice-Ministre de l'économie, Kazakhstan	Almaty/Delhi/Almaty	50
4. Ministre des communications, des transports, des postes et de la construction, République démocratique populaire lao	Vientiane/Delhi/Vientiane	200
5. Ministre des transports et des communications, Maldives	Male/Delhi/Male	250
6. Ministre des travaux publics et des transports, Népal	Katmandou/Delhi/Katmandou	50
7. Ministre des transports, Viet Nam	Hô Chi Minh-Ville/Delhi/Hô Chi Minh-Ville	150
8. Vice-Ministre des transports, Ouzbékistan	Tashkent/Delhi/Tashkent	250
Total partiel		1 090
Préparatifs du Sommet des chefs d'État des Amériques		
9. Membre de la Commission de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'environnement et le développement	Quito/New York/Quito	174
10. Membre de la Commission de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'environnement et le développement	Mexico/New York/Mexico	382
11. Membre de la Commission de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'environnement et le développement	Bogota/New York/Bogota	274
12. Membre de la Commission de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'environnement et le développement	Bogota/New York/Bogota	274
Total partiel		1 104
Total, B		2 984
Total général (A + B)		6 284

Annexe IV

Dérogations autorisées pour des personnalités éminentes qui offrent  
 leurs services bénévolement à l'Organisation des Nations Unies

1er juillet 1996-30 juin 1997

Voyageur	Itinéraire <sup>a</sup>	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
<b>A. Voyages en première classe</b>		
1. Représentant spécial, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	.../Chicago/Londres/Delhi/Hong-kong/San Francisco/Denver	2 058
2. Représentant spécial, UNICEF	San Salvador/Los Angeles/San Salvador	2 044
3. Envoyé personnel du Secrétaire général	Houston/Casablanca/Londres/Houston	2 533
4. Conseiller auprès de l'Envoyé personnel du Secrétaire général	Washington DC/Rabat/Londres/Washington DC	2 444
5. Envoyé personnel du Secrétaire général	Houston/Londres/Houston	2 660
4. Conseiller auprès de l'Envoyé personnel du Secrétaire général	Baltimore/Londres/Washington DC	1 278
Total, A		13 017
<b>B. Voyages en classe affaires</b>		
Examen de questions économiques de portée mondiale à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale		
1. Directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Paris	Paris/New York/Paris	1 111
Total partiel		1 111
Réunion d'experts sur les leçons apprises, Département des opérations de maintien de la paix		
2. Ancien Représentant spécial du Secrétaire général	Londres/New York/Londres	3 075
Total partiel		3 075
Colloque sur les enjeux et perspectives en matière de développement pour l'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle et sur le rôle de la CESAP		
3. Responsable pour le colloque	Jakarta/Shanghai/Jakarta	313
4. Responsable pour le colloque	Bangkok/Shanghai/Bangkok	147
Total partiel		460
Total, B		4 646
Total général (A + B)		17 663

<sup>a</sup> Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

Annexe V

Dérogations autorisées pour cause de voyage fatigant

1er juillet 1996-30 juin 1997

Voyageur	Itinéraire	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
<u>A. Voyages en première classe</u>		
1. Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires	New York/Bruxelles/New York	1 221
Total partiel		1 221
<u>B. Voyages en classe affaires</u>		
Néant		—
Total partiel		—
Total		1 221

Annexe VI

Dérogations se rapportant à la période antérieure

1er juillet 1995-30 juin 1996

Motif de la dérogation/voyageur	Itinéraire <sup>a</sup>	Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)
A. <u>Voyages en première classe</u>		
Aucune place disponible dans la classe normalement prévue		
Secrétaire général adjoint chargé de fonctions spéciales	Lagos/Abuja/Lagos	67
B. <u>Voyages en classe affaires</u>		
Aucune place disponible dans la classe normalement prévue		
Ministre de l'environnement et de la protection de la nature, Sénégal	Dakar/Genève/...	123
Total		190

<sup>a</sup> Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

-----